

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse
Herausgeber: Musée National Suisse
Band: 13 (1904)

Rubrik: Commission

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission.

Le vide qui s'est produit dans le sein de la Commission, par suite de la mort de M. Zeller-Werdmuller, a été comblé, en 1903 déjà, par la nomination de M. l'ancien directeur Angst en qualité de représentant du canton de Zurich. La Commission a appris, le 4 mai 1904, que M. le professeur Rahn avait été réélu comme représentant de la ville de Zurich.

La Commission a tenu six séances dans le cours de l'année et la dernière a eu lieu au Palais fédéral, à Berne, le 6 décembre.

Dans la première de ces séances, il a été pris connaissance, pour préavis, des inscriptions parvenues au Département fédéral de l'Intérieur ensuite d'inscription publique pour la repourvue du poste de sous-directeur du Musée. Présentation ayant été faite par la Commission de M. le professeur J. Zemp, celui-ci a été nommé par le Conseil fédéral le 9 février.

Les travaux qui devaient incomber à la Direction pendant l'année 1904 ont fait l'objet d'un programme rédigé par la Commission; il en a été de même pour la répartition du travail entre les différents fonctionnaires.

La dernière séance de l'année a été consacrée à l'examen d'un règlement d'exécution de l'arrêté fédéral du 27 juin 1890, modifié le 21 juin 1892, concernant l'organisation du Musée national. Ce projet a été soumis à l'approbation du Département fédéral de l'Intérieur.

Les propositions faites pour le budget de 1905, ascendaient au chiffre de fr. 222,115. La Commission a réintroduit dans son projet de budget un poste de fr. 7,000, pour réparations et installations, qui avait été supprimé par les autorités fédérales, ceci afin que les dépenses de cette nature ne fussent pas plus longtemps imputées au crédit pour acquisition d'antiquités. Le crédit n'a pas été admis par les autorités fédérales.

Vers la fin de l'année, la Commission a demandé un crédit supplémentaire de fr. 7,879.25, au compte de l'année 1904, principalement en vue de la couverture des frais occasionnés par le cadeau du Conseil fédéral à M. Angst, dont il a été question dans le dernier rapport *).

En ce qui concerne les avis et les dispositions prises par la Commission en vue d'installations nouvelles et d'organisations diverses, il en sera question plus loin. Ce qui, en pareille matière, préoccupe toujours le plus est la question de l'agrandissement des bâtiments du Musée, agrandissement dont le besoin se fait si vivement sentir. Il a été pris en considération, parmi les installations nouvelles, celle d'une salle pour les ustensiles de cuisine et les objets se rapportant à l'économie domestique. Une transformation particulièrement importante sera celle du Trésor, qui est désirable à plusieurs points de vue. Il a été dit déjà **) que certains objets souffraient de leur séjour dans ce local tel qu'il est installé actuellement, sans autre éclairage que la lumière électrique et sans ventilation. La Commission a considéré comme son premier devoir de demander au Bureau central météorologique de formuler, à la suite d'une enquête précise, son avis au sujet de l'humidité de la salle du Trésor. Quant à l'organisation d'une nouvelle salle des objets précieux, elle devra, en tout cas, être basée sur l'emploi de la lumière du jour à l'exclusion de l'emploi de la lumière artificielle utilisée jusqu'ici, et cela non seulement à cause des frais occasionnés par l'éclairage électrique, mais principalement afin de prévenir le travail des objets exposés, lesquels se comportent beaucoup mieux à la lumière naturelle.

Dans le premier programme du Musée, il était déjà question de construire, dans les environs immédiats de celui-ci, une série de petites constructions caractéristiques de l'architecture de bois. Cette proposition a été reprise par des personnes étrangères au Musée et la Commission s'y est montrée favorable en principe; mais la question avait encore besoin d'une étude très approfondie, tant à cause du prix élevé de l'acquisition et du transport de pareils objets, qu'au point de vue du service d'assurance et de sûreté, toutes choses qui présentent de réelles difficultés.

*) Voy. p. 16.

**) Voy. le *Rapport* de 1903, p. 25.

En quatre occasions différentes, la Commission a eu à se prononcer sur la participation du Musée à des expositions périodiques; il en sera reparlé plus loin. Elle a également discuté à nouveau la question de l'aliénation d'objets qui ne sont pas utiles aux collections du Musée. En plusieurs occasions, principalement lors de l'achat de collections complètes ou de l'entrée en possession de legs importants, comme les legs Merian et Fierz-Landis, parmi un grand nombre de bonnes pièces, il se glisse aussi parfois des objets que l'on ne verrait entrer qu'à regret dans les séries du Musée, comme ce serait le cas, par exemple, pour des meubles mal reconstitués ou gâtés par de maladroitement restaurations. Dans certaines subdivisions, en outre, les doubles abondent, ainsi dans l'important fonds des carreaux de poêles qui n'ont pu encore être exposés. La question de l'aliénation de semblables objets n'a pas reçu de solution dans le courant de l'année, elle n'a même pas dépassé la période de l'examen de principe, et il faudra encore de mûres réflexions pour arriver à un résultat; l'affaire est délicate et pleine de responsabilité.

En ce qui concerne les travaux de catalogue organisés par la Commission, les offres et achats, les demandes de subventions, toutes choses dont celle-ci a eu à s'occuper pendant ses séances, nous renvoyons à ce qui en sera dit plus loin.
